

Le collectif répond à Jacques Chabal

LE CHEYLARD Suite à l'interview de Jacques Chabal, parue jeudi 10 janvier, le collectif

« Nos chemins ne sont pas à vendre » tient à apporter des précisions.



Dans cette interview, Jacques Chabal était notamment interrogé sur la question des chemins ruraux de La Gardette et, plus particulièrement, sur les suites données au courrier adressé par notre collectif, au mois d'octobre 2018, concernant la tentative d'appropriation privée que nous avons constatée. En réponse, le maire du Cheylard affirme : « la situation n'a pas évolué. La mairie leur a répondu. Tout a été fait dans les normes et dans les règles. Il y a un litige avec un privé, les deux camps devraient pouvoir se mettre autour de la table et discuter. Le temps fait bien les choses, il faut un peu de patience ».

« PAS DE LITIGE AVEC UN PRIVÉ »

À la lecture de cette réponse et sauf erreur de notre part, Monsieur le Maire du Cheylard laisse entendre que le collectif serait en litige avec un privé. Non, Monsieur le Maire, le collectif n'a pas de litige avec un privé. En tant qu'élu, vous êtes le seul interlocuteur chargé de la police et de la conservation des chemins ruraux. C'est la raison pour laquelle, dans notre dernière lettre du 11 octobre 2018, nous attirons votre attention sur la tentative d'appropriation privée dont faisait l'objet le chemin rural de Marcon (présence d'une chaîne et de deux panneaux d'interdiction de passage) assortie de photographies. Cependant et comme par hasard, le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale qui s'est rendu sur les lieux le 18 octobre 2018 n'a pas pu constater les faits portés à votre connaissance car la chaîne et les panneaux avaient été retirés entre-temps. A ce jour, le chemin rural n'est plus entravé par ces obstacles et la libre circulation a donc été rétablie, ce qui répond à une de nos demandes. Mais il n'est pas fait mention dans son rapport des désordres causés par les travaux au bulldozer et les empiètements de chemins privés sur le chemin public (déterioration du sol et visibilité médiocre du chemin). Nous vous rappelons qu'un chemin rural est prioritaire sur un chemin privé.



Photographie du 14 septembre 2018 représentant la barrière et les panneaux d'interdiction aux randonneurs et vélos installés sur la remontée du chemin rural de Marcon. Photo : DR.

IL FAUT « UNE DÉCISION DE L'AUTORITÉ MUNICIPALE »

Le chemin rural (ancienne route du Cheylard à Mallevial) est bien fréquenté, seule la signalétique fait défaut entre les intersections des chemins ruraux et privés. En effet, depuis quelques mois la SCI Machaval propose, depuis le chemin rural de l'Hoste, la découverte de son chemin privé jusqu'à la route de Mallevial. Désormais, vous pouvez effectuer une belle et agréable boucle de 4 km en reprenant le chemin rural situé à 100 m à droite et vice versa. Aussi et tel que nous l'avons indiqué au maire du Cheylard dans nos courriers, il est néces-

saire de mettre en place une signalétique appropriée dont la réalisation ne peut intervenir que sur décision de l'autorité municipale afin : d'éviter, à l'avenir, toute tentative d'appropriation privée sur les chemins ruraux et de permettre aux riverains de connaître la nature, privée ou Publique, de l'itinéraire qu'ils choisissent d'emprunter. Or actuellement, c'est Monsieur Chabal, maire du Cheylard qui s'oppose à identifier l'usage du chemin public par une signalisation claire. Nous concluons que sans l'action de chacun, aujourd'hui nous ne circulerions plus sur ce si beau chemin. »